

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle
Séance du 22 décembre 2023**

L'an deux mil **vingt-trois**, le **vingt-deux décembre**, à **14 H 00**, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 18 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

Conseillers en exercice : 18 – **Présents** : 12 – **Votants** : 12

Présents : CHAMPAGNE – DENILLE – DENIS – DUBOURG – FERNANDES – MARECHAL – MAZOYER – ROUYER – SIAUSSAT – SOYER – TILLARD – VILLA –

Absent (s) : GEORGE – LANSELLE – LODDO – NOGUEIRA – SUSSON – WEISS –

Procuration (s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane SIAUSSAT

DCM N°20231222_78 – FINANCES – 7.1 Virements de crédits (DM 10/2023) :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** : la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20230327_25, du 27/03/2023, approuvant le Budget Primitif 2023,
- **CONSIDERANT** : que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits : suite à l'effondrement du talus situé entre le chemin de la Botte et le chemin de la mine, une étude géotechnique et des travaux de confortement d'urgence ont dû être lancés pour sécuriser la voirie. Un virement de crédits doit ainsi être effectué afin de pouvoir régler les factures, à savoir :
 - CIRSE ENVIRONNEMENT – Etude géotechnique pour un montant de 11.856,00 € (TTC) (C/2031)
 - BLANQUIN TP – Terrassement, drainage, enrochement pour un total de 66.696,00 (TTC). (C/2315)
- **DECIDE** : de virer les sommes suivantes :
 - ▶ 11.856,00 € du C/2315-112 (Cour Ecole désimperméabilisation) au C/2031-124 (Talus Chemin Botte/Mine Effondrement)
 - ▶ 66.696,00 € du C/2315-112 (Cour Ecole désimperméabilisation) au C/2315-124 (Talus Chemin Botte/Mine Effondrement)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 00.